



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Cabinet
Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 27 décembre 2011

INFORMATION MEDIAS

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

En 2012 auront lieu l'élection du Président de la République et l'élection des députés à l'Assemblée Nationale.

Ne pourront participer à ces élections que les personnes inscrites sur les listes électorales.

Votre unique interlocuteur pour l'inscription sur les listes électorales est **la mairie de votre domicile**, vous êtes invité à vous adresser à votre mairie pour toute information et inscription sur les listes électorales.

Ces inscriptions peuvent être sollicitées jusqu'au **samedi 31 décembre 2011 inclus**, aux heures habituelles d'ouverture au public des bureaux de la mairie.

Les conditions à remplir sont :

- être âgé de plus de 18 ans ou atteindre cet âge le 29 février 2012 au plus tard (les jeunes qui auront 18 ans entre le 1^{er} mars et le 20 avril 2012 seront automatiquement inscrits sur les listes électorales)
- être de nationalité française
- jouir de ses droits civils et politiques.

Pour s'inscrire, il faut se présenter à la mairie de sa commune, muni :

- d'une pièce d'identité en cours de validité
- d'un justificatif de domicile (avec adresse géographique) :
 - > facture EDT ou téléphone établie à votre nom et datant de moins de 3 mois
 - > si vous habitez chez vos parents, une attestation de vos parents rédigée sur papier libre certifiant que vous habitez chez eux.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez demander votre inscription par l'intermédiaire d'un tiers dûment mandaté agissant en votre nom, en fournissant les pièces justificatives mentionnées ci-dessus.

En cas de changement de domicile, vous devez également contacter la mairie de votre nouveau domicile pour être inscrit dans cette commune.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

D'autre part, aucune commune ne propose à ce jour la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales par Internet.

Enfin, **les cartes électorales sont remises en main propre par les mairies** (aucune expédition par voie postale chez les électeurs).

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr